



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2022

Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

**Etaient présents** : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, M. Eugène LE PEIH, Mme Martine LE LOIRE, M. Patrick GRIGNON, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, Mme Nelly LE HEN, M. Franck TRULIN, Mme Marie-Yvonne ALLANO, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, Mme Nelly FOURQUET, Mme Emmanuelle BOURET,

**Absents** : Mme Catherine CADORET, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Marie-José LE GUENNEC, M. Guillaume SAINT-MICHEL, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Séverine LE SAGER, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, M. Mikael MAHAGNE.

**Procuration** : Mme Catherine CADORET à M. Patrick GRIGNON  
M. Yvon LE CLAINCHE à M. Anthony LE HIR  
Mme Marie-José LE GUENNEC à Mme Patricia LE DIAGON  
M. Guillaume SAINT-MICHEL à Mme Pascale GILLET  
Mme Elodie AUGUY à Mme Nelly LE HEN  
M. Maxime PASCO à M. Philippe ROBINO  
Mme Séverine LE SAGER à Mme Martine LE LOIRE  
Mme Sophie LE PALLEC à Mme Nelly FOURQUET  
M. Mikael MAHAGNE à Mme Emmanuelle BOURET

**Secrétaire de séance** : M. Patrice LE PADELLEC

**Objet** : fonds de concours BAUD COMMUNAUTE – rénovation et extension de l'ancien collège.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que Baud Communauté a décidé d'accompagner financièrement ses communes membres par la mise en place d'un fonds de concours sur le mandat 2022-2026. Ce fonds de concours, d'un montant de 100 000 €, concernera des projets d'investissements d'un minimum de 50 000 € avec une participation communale minimale de 20 % du montant total des financements.

Elle indique également que l'article L 5214-16 alinéa V du code général des collectivités locales précise la règle suivante : « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Aussi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter de Baud Communauté un fonds de concours de 100 000 € pour les travaux de rénovation et d'extension de l'ancien collège.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

**Approuve** le projet des travaux d'extension et de rénovation de l'ancien collège pour un montant total estimé à 1 963 755 € H.T, ainsi que le plan de financement prévisionnel proposé ci-après.

**Sollicite** un fonds de concours de 100 000 € pour les travaux de rénovation et d'extension de l'ancien collège.

**Autorise** Madame le Maire à signer tous actes, conventions et documents relatifs à ce dossier.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

*Rénovation de l'ancien collège*

DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
Coût des travaux	1 781 147 €	Subvention DETR	105 000 €
Honoraires : architectes, bureaux d'études, SPS, contrôle technique	182 608 €	Subvention DSIL	221 356 €
		Subvention Département (tranche 1 en 2022)	50 000 €
		BAUD COMMUNAUTE	100 000 €
		Autofinancement communal	1 487 399 €
TOTAL	1 963 755 €	TOTAL	1 963 755 €

**Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,**

Le Maire,



**Pascale GILLET**